

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 886 approuvant le plan de lotissement de d'ilot n° 5 du plateau du Serpent

n° 886

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844: Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis : Vu l'arrêté du 5 décembre 19235 déterminant les conditions d'application du décret susvisé, notamment en son article 4: Vu le procès-verbal de la Commission de propriété foncière en date du 8 avril 1949: Vu le plan de lotissement ci-annexé signé par M. le commandant de cercle de Djibouti: Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, plus spécialement l'article 46: Sur le rapport du chef du service des domaines : Le Conseil privé entendu dans sa séance du 11 août 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 26 juillet 1949, approuvant le plan de lotissement ci-annexé de l'ilot n° 5 du plateau du Serpent, Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.